

LE GRAND PERIGUEUX  
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

## DELIBERATION DD2021\_078

| Nombre                |    |
|-----------------------|----|
| de membres du conseil |    |
| en exercice           | 83 |
| Présents              | 38 |
| Votants               | 56 |
| Pouvoirs              | 18 |

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 4 juin 2021

**LE 12 juin 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### OPÉRATION URBAINE DE RÉNOVATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DU PAYS DE L'ISLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

#### PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LECOMTE, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHE, M. SUDREAU, M. DENIS, M. MOTARD, M. GUILLEMET, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. FALLOUS, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. VADILLO

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, M. CIPIERRE, M. COLBAC, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. MALLET, Mme TOULAT, M. VIROL, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. LAVITOLA, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS

#### POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU  
M. LACOSTE donne pouvoir à M. MARTY  
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
M. MOISSAT donne pouvoir à M. PROTANO  
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. LEGAY donne pouvoir à M. AUZOU  
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. PARVAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CADET  
M. BARROUX donne pouvoir à Mme COURAULT  
M. CAREME donne pouvoir à Mme COURAULT  
Mme LANDON donne pouvoir à Mme GONTHIER  
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme FRANCESINI  
M. PALEM donne pouvoir à M. SUDREAU

## OPÉRATION URBAINE DE RÉNOVATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DU PAYS DE L'ISLE

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** l'opération de soutien aux projets de modernisation des commerces et de l'artisanat piloté par le SMPIP, mis en place en 2018, est arrivé à sa fin et l'ensemble des enveloppes des différents financeurs (État, Région, Conseil départemental et EPCI) a été épuisée lors du comité d'agrément du 25 mars 2021.

Qu'une évaluation de ce dispositif sera effectué par Le Pays de l'Isle courant 2021, avec pour perspective la relance d'un nouveau programme.

**Que** lors du Comité d'agrément du 25 mars 2021, le Grand Périgueux propose de soutenir six projets d'artisans sur son territoire.

**Qu'il** intervient donc en co-financement avec le FISAC Pays de l'Isle en Périgord, le Département, et la Région.

**Qu'en** cas de sous réalisation, la subvention est calculée au prorata des dépenses éligibles effectivement réalisées.

#### 1/ MD Aluminium (Fouleix) secteur prioritaire

**Considérant qu'il** s'agit d'une entreprise de Menuiserie créé en 2000. Monsieur CHIMIRRI est spécialisé dans la menuiserie aluminium. Il fait également de la menuiserie PVC, de la serrurerie métallerie (fabrication de portails, garde-corps...) et du dépannage (changement de serrures, vitrerie, volets roulants, motorisation...).

**Que** le local actuel de son activité devenant vétuste ( le bâtiment prend l'eau, ce qui rend inutilisables certaines machines par temps de pluie. De même, les portes d'accessibilité de l'atelier ne sont pas du tout isolées et sécurisées) . Monsieur CHIMIRRI envisage donc de rénover la toiture au plus vite et de changer les menuiseries. Il va réaliser lui-même les travaux de fabrication et pose d'un portail, d'une porte et d'une fenêtre, ainsi que le mécanisme d'automatisation.

#### Impacts attendus :

Amélioration des conditions de travail - Sécurisation des locaux - Améliorer l'étanchéité des locaux.

- Permettre l'accès à l'atelier pour les personnes handicapées

Dépenses Éligibles : 12 440€

Taux d'intervention : 30 % du montant des dépenses éligibles soit 3 732€

#### Subvention du Grand Périgueux : 3 732€

#### 2/ Mercerie Papeterie (Vergt) secteur prioritaire

**Considérant qu'il** s'agit d'une mercerie, papeterie, cadeaux, souvenirs reprise suite au décès (2019) du propriétaire par sa fille Madame Sylvie Larrinaga.

**Que** consciente des difficultés que rencontrent les commerces des communes rurales, Madame Larrinaga a pour seul objectif : réussir à maintenir et développer son activité. Elle n'a pas de loyer, ce qui

allège ses charges mais sa facture énergétique est beaucoup trop importante, l'isolation est sa priorité. Des travaux d'isolation sont donc nécessaires.

Impacts attendus :

Économie d'énergie

Dépenses Éligibles : 10 509,99€

Taux d'intervention : 30 % du montant des dépenses éligibles soit 3 153€

**Subvention du Grand Périgueux : 3 153€**

**3/ Infini Bien-être (Razac-sur-l'Isle)**

**Considérant qu'il s'agit d'un institut de beauté.**

Que Mme JEAN souhaite agrandir la surface de son institut en l'étendant au 1er étage du bâtiment dont elle est propriétaire. Celui-ci est actuellement aménagé en appartements. Il est donc nécessaire de réaliser des travaux d'électricité, plâtrerie, peinture et menuiserie. Cet agrandissement nécessite également l'acquisition de mobilier et de matériels supplémentaires (tables électriques, chauffe-pot, chauffe-serviette).

Impacts attendus :

Avec cet agrandissement, Mme JEAN ambitionne de réorganiser l'institut en séparant les espaces (soins, épilation/ongles). Cette séparation permettra de gagner en confort pour les clientes, notamment au niveau de l'acoustique. De manière plus globale, ce projet de développement au niveau matériel et humain, doit amener à un accroissement de l'activité en chiffre d'affaires.

Dépenses Éligibles : 10 176,90€

Taux d'intervention : 25 % du montant des dépenses éligibles soit 2 544,23€

**Subvention du Grand Périgueux : 2 544,23€**

**4/ Pâtisserie Brunel (Coulounieix-Chamiers) secteur prioritaire**

**Considérant que** Mme BRUNEL a entrepris, dans le cadre d'un changement de carrière professionnelle, de s'installer à son compte dans la pâtisserie, en se spécialisant sur le cake-design. Après s'être formée à cet effet, elle a donc créé son entreprise dans l'ancien local de l'institut de beauté « Bulle de Douceur » à Coulounieix-Chamiers, au 51 de l'avenue du Général de Gaulle. Il a été nécessaire d'aménager le local afin de l'adapter à l'activité de fabrication alimentaire. Il a donc été réalisé des travaux de plâtrerie, carrelage, plomberie et électricité. Des investissements matériels ont également été prévus : four pâtissier, armoires réfrigérées, table réfrigérée, plonge, congélateur, robot pâtissier, cellule de refroidissement, lave-vaisselle, lave-mains, plaque à induction...

Dépenses Éligibles : 23 557,34€

Taux d'intervention : 30 % du montant des dépenses éligibles soit 7 067,20€

**Subvention du Grand Périgueux : 7 067,20€**

Compte tenu du fait que l'entreprise se situe en quartier prioritaire, elle bénéficiera d'une subvention de 150€ par le Grand Périgueux pour les conseils.

### **Subvention totale du Grand Périgueux : 7217.20 €**

#### **5/ Au Fournil de Boulazac (Boulazac Isle Manoire) secteur prioritaire**

**Considérant** qu'actuellement, l'activité de l'entreprise est la vente de produits de restauration rapide (sandwichs et plats), de pains surgelés, de viennoiseries surgelées et de pâtisseries surgelées. Il ne s'agit pas d'une boulangerie artisanale mais d'un terminal de cuisson. A l'issue de la reprise, les activités développées par M. GORBATCH seront : - la boulangerie artisanale - la pâtisserie artisanale - la viennoiserie - et la restauration rapide

**Que** le projet des travaux consiste dans le cadre de la reprise de cette entreprise en des travaux d'aménagement des locaux (plomberie, électricité, plâtrerie), la conception de mobiliers sur mesure, la réfection de la façade, l'enseigne publicitaire, du matériel de production. L'espace de vente actuel de 90 m<sup>2</sup> sera transformé en un espace fournil, un espace de vente et un espace restauration de 24 places assises. La zone de fabrication en boulangerie et viennoiserie sera visible par les clients par le biais de verrières.

#### **Impacts attendus :**

Augmentation significative du chiffre d'affaires (développement de la clientèle). Amélioration de la marge brute. Amélioration de la visibilité de l'entreprise. Amélioration de l'attractivité commerciale du local

#### **Dépenses Éligibles : 40 000 €**

**Taux d'intervention :** 30 % du montant des dépenses éligibles soit 12 000€

#### **Subvention du Grand Périgueux : 5 257,39€**

**Subvention du Conseil Régional :** 6 742,61€

#### **6/ Corinne Coiffure (Razac-sur-l'Isle)**

Il s'agit d'un salon de coiffure situé à Razac sur l'Isle. Mme Allegros souhaite rénover l'actuel salon de coiffure qu'elle a créé en 2008. Il s'agit d'une rénovation intérieure complète avec l'achat de mobilier et de matériel (3 nouveaux bacs de lavage). Mme Allegros souhaite donner également une nouvelle dimension au salon en souscrivant une franchise.

#### **Impacts attendus :**

Attirer de nouveaux clients pour compenser une érosion naturelle de la clientèle du salon. Pour attirer cette nouvelle clientèle et fidéliser celle qui fréquente déjà le salon, Mme Allegros mise à la fois sur une décoration mise au goût du jour et une expérience client innovante.

#### **Dépenses Éligibles : 22 082,64€**

**Taux d'intervention :** 25 % du montant des dépenses éligibles soit 5 520,06€

#### **Subvention du Grand Périgueux : 5 520,06€**

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de verser une subvention à MD Aluminium (Fouleix) correspondante à **3 732€ €**
- Décide de verser une subvention à la Mercerie Papeterie (Vergt) correspondante à **3 153€**
- Décide de verser une subvention à Infini Bien-être (Razac-sur-l'Isle) correspondante à **2 544,23€**.
- Décide de verser une subvention à la Pâtisserie Brunel (Coulounieix-Chamiers) correspondante à **7 217,20€** .
- Décide de verser une subvention à l'entreprise Au Fournil de Boulazac (Boulazac Isle Manoire) correspondante à **5 257,39€**.
- Décide de verser une subvention à Corinne Coiffure (Razac-sur-l'Isle) correspondante à **5 520,06€ €**.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés au versement de ces subventions.

**Adoptée à l'unanimité.**

|  |   |
|--|---|
| Délibération publiée le 25/06/2021                           | Pour extrait conforme   |
| Délibération certifiée exécutoire<br>à compter du 25/06/2021 | Périgueux, le 25/06/2021  |
|  | <p>Le Président,<br/>Jacques AUZOU</p>  |